

# 18 Partenaires du RMT Filarmoni

7 Instituts techniques: 4 animaux et 3 végétaux



APCA



INRAE



FranceAgriMer



6 établissements d'enseignement supérieur



2 lycées agricoles



# Le RMT Filarmoni

## Un réseau de compétences et d'échanges sur l'économie des filières agro-alimentaires

### Réunissant filières végétales et animales

Céréales  
Oléo-protéagineux  
Fruits et Légumes

Viandes  
Lait  
Œufs

### Filières françaises dans le monde

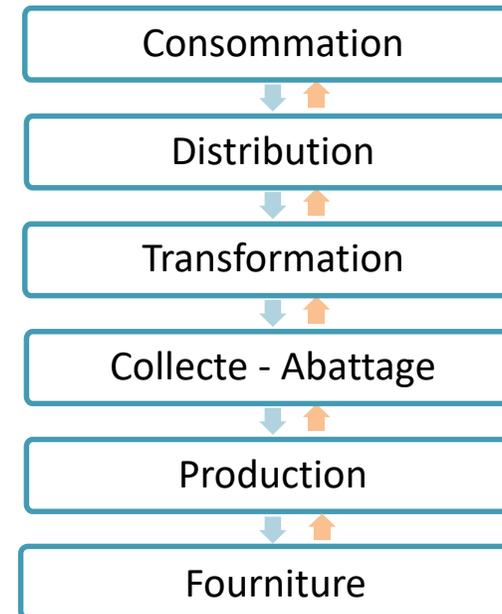
- commerce international et concurrence
- comparaisons internationales

### Des complémentarités entre champs disciplinaires

Entreprises  
Marchés  
Organisations  
Politiques sectorielles

Consommation  
Marketing  
Enjeux sociétaux

### Une approche verticale de l'assiette à la ferme



# Les ruptures qui motivent le projet Filarmoni

## Les filières face à des demandes de + en + diverses

### Des impératifs économiques

- Résister à la concurrence internationale
- Se protéger des aléas
- S'adapter à la demande marchande
- Moins dépendre des ressources publiques
- Attirer capitaux et travailleurs
- Pérenniser et se moderniser

### Des attentes sociétales

- Améliorer la santé, l'environnement le bien-être animal...
- Participer à la vitalité économique des territoires
- Nourrir une population mondiale croissante
- Toucher des catégories de consommateurs et de population diverses

### Des débouchés complexifiés

- Eclatement des modes de distribution et de consommation
- Développement de l'offre premier prix et en même temps premium
- Des marchés plus ouverts et exposés

# 4 actions du RMT Filarmoni (programme déposé 2019)

## Consommation et marchés

- 1.1) Attentes et comportements des consommateurs, relation distribution-consommation, consentement à payer pour des attributs qualitatifs
- 1.2) Déterminants du commerce international et analyse de débouchés internationaux

## Organisation et multi-performance des filières

- 2.1) Liens entre organisation, modes de coordination et performance des filières
- 2.2) Segmentation des marchés, effets sur la production d'externalités.  
Leviers et impacts des politiques publiques
- 2.3) Etat des lieux de la transition numérique dans les filières agro-alimentaires

## Exploitations agricoles

- 3.1) Caractérisation des tendances d'évolution et analyse des signaux faibles
- 3.2) Politiques agricoles et environnementales, incitation à la production d'externalités positives

## Transferts vers enseignement, développement

- 4.1) Synthèses et production de contenus ciblés pour des publics étudiants, agriculteurs...
- 4.2) Travaux pédagogiques et stages d'étudiants

# Objectifs de production du RMT

- 🌱 Synthèses méthodologiques et analyses comparatives entre filières
- 🌱 Partage de méthodes (qualitatives, quantitatives), Comparaisons de données inter-filières
- 🌱 Transfert de connaissances pour l'enseignement agricole secondaire et supérieur, avec des supports de diffusion adaptés: site web, diaporamas, synthèses, posters
- 🌱 Organisation de travaux d'étudiants et stages
- 🌱 Communication et débat, comme des colloques ouverts en particulier aux acteurs économiques des filières et aux pouvoirs publics
- 🌱 Construction de projets de recherche finalisée

## 2. Organisation et multi-performance des filières agro-alimentaires

### Enjeux :

- La segmentation des produits agricoles : déterminants, impacts et production de services, valeur et surcoûts créés,
- L'information au cœur de la création de valeur, de la contractualisation, du pilotage de l'offre et des filières, de la différenciation des productions et de la segmentation de l'offre,
- La répartition de la valeur créée au sein des filières, notamment l'impact des politiques publiques (EGALIM, OMNIBUS) sur le pouvoir de marché des producteurs et la compétitivité des filières,
- Déterminants et impacts des démarches de segmentation retardée (SIQO et hors SIQO),
- Logique de reterritorialisation des filières / nouveaux produits.

# Organisation et multi-performance des filières agro-alimentaires

## **Actions :**

- 2.1 : Analyse des liens entre organisation, modes de coordination et performance des filières,
- 2.2 : Étude des effets de la segmentation des marchés en termes de surcoûts, de plus-values générés et production d'externalités. Des leviers et impacts des politiques publiques sur la segmentation et la production d'externalités,
- 2.3 : Etat des lieux de la transition numérique dans les filières agro-alimentaires : identification des services utilisés, analyse de cas en termes d'impact traçabilité, localisation....

## **Méthodes :**

- études de cas de filières, études économétriques, économie industrielle et de l'information, modélisation et prévision.

# Mise en œuvre et premiers effets de la loi EGALIM

**Commission de l'axe 2 « organisation des filières alimentaires »**  
**Le mardi 16 juin 2020 de 10 à 12 heures**



# Rappel des objectifs de la loi EGALIM

- 🇪🇺 **payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;**
- 🇪🇺 **renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;**
- 🇪🇺 **favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.**

# Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur

-  **L'inversion de la construction du prix** : le contrat et le prix associé seront proposés par les agriculteurs, en prenant en compte les coûts de production. Ils pourront peser dans les négociations grâce à un regroupement en organisation de producteurs et au renforcement des interprofessions ;
-  **Les organisations interprofessionnelles devront élaborer et diffuser, dans le cadre de leur missions, des « indicateurs de référence » des coûts de production et des indicateurs de marché pour les aider dans les négociations commerciales ;**
-  **Des contrôles et des sanctions sont prévus en cas de non-respect des dispositions.** La médiation sera également renforcée, de manière à améliorer l'efficacité des dispositions de la loi sur les relations commerciales.

# Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur

-  Les renégociations de prix seront facilitées en cas de fortes variations du coût des matières premières et de l'énergie ;
-  Le seuil de revente à perte sera relevé de 10% sur les denrées alimentaires, à titre expérimental pour une durée de deux ans. Il doit favoriser un rééquilibrage des marges en faveur des agriculteurs et des PME ;
-  L'encadrement des promotions, en valeur et en volume, là encore à titre expérimental sur deux ans, sera mis en place sur les denrées alimentaires. Cela permettra de faire en sorte de mieux rémunérer les agriculteurs et les PME agroalimentaires. Fini par exemple le « 2 pour le prix d'1 », en revanche le « 3 pour le prix de 2 » restera possible ;
-  La loi habilite le Gouvernement à légiférer par ordonnance sur le seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions. Les ordonnances seront prises en tenant compte de l'avancement des engagements des acteurs à modifier leurs pratiques ;

# Autres volets

-  Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production, dont séparation activité de ventes/conseil pour les phyto,
-  Renforcer le bien-être animal,
-  Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, dont 50% de produits bio dans les cantines en 2022,
-  Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.

# La loi EGALIM dans les filières **FRUITS ET LEGUMES**, en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## CONTEXTE

- ❑ Dans le cadre du volet Contractualisation de la Loi EGALIM (*LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018*), les organisations interprofessionnelles doivent élaborer et diffuser des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence.
  
- ❑ **Interfel, avec l'appui du CTIFL publie et diffuse des indicateurs servant d'indicateurs de référence pour la filière Fruits et Légumes frais**
  - relatifs aux **coûts pertinents de production en agriculture** et à l'évolution de ces coûts
  - relatifs aux **prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés** sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix
  
- ❑ Ces indicateurs sont mis à jour mensuellement selon la disponibilité des données: à ce jour, indices Avril 2020 disponible (disponibles sur le site d'[Interfel](#))

# La loi EGALIM dans les filières **FRUITS ET LEGUMES** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE** **METHODOLOGIE**

Les indicateurs de suivi de coûts de production se basent sur 2 grandes composantes des coûts des facteurs de production dans la filière:

## Le coût des intrants et des charges de structures

### Indices mensuels des prix d'achat des moyens de production agricole (**IPAMPA**)

- » Source INSEE
- » Cet indice traduit le prix des facteurs de production
- » Données : séries chronologiques d'indices des prix des principaux facteurs de production (semences et plants, énergie et combustibles, engrais, produits de traitement, entretien et réparation bâtiments et matériel, etc..)

## Le coût de la main d'œuvre

### Indice du Coût du travail

- » Source INSEE
- » Cet indice traduit le coût du travail (NB.: Coût du travail Industrie , Commerce & Services hors coût du Travail Agricole)

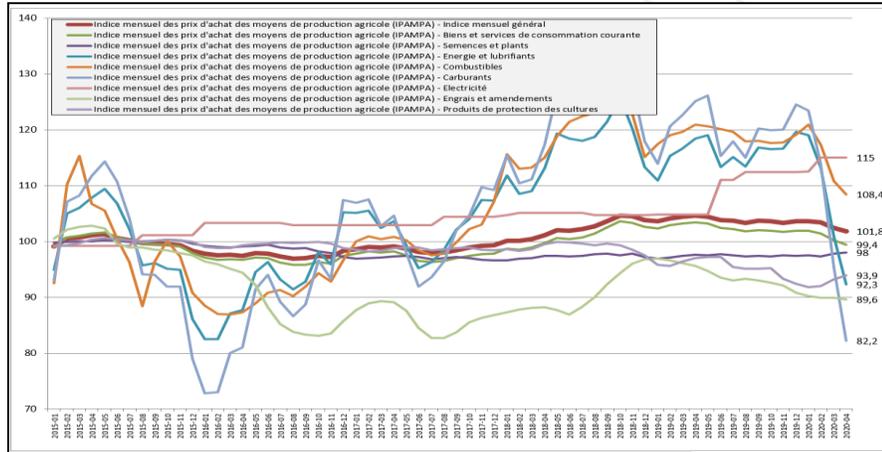
- Les indices sont ensuite **pondérés par les données RICA de structure des charges et agrégés selon 4 grands types d'exploitation**: Permet de mesurer l'impact d'une variation de prix d'un facteur de production selon son poids dans la structure des charges de l'exploitation:

- Exploitations **fruitières**
- Exploitations **légumières de plein champ**
- Exploitations **maraîchères de plein air**
- Exploitations **maraîchères sous abris**

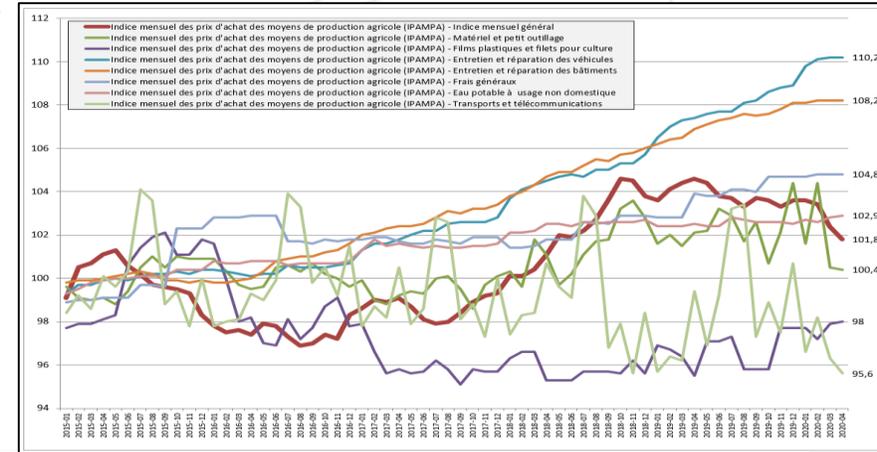
# La loi EGALIM dans les filières **FRUITS ET LEGUMES** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Indicateurs de coûts de production

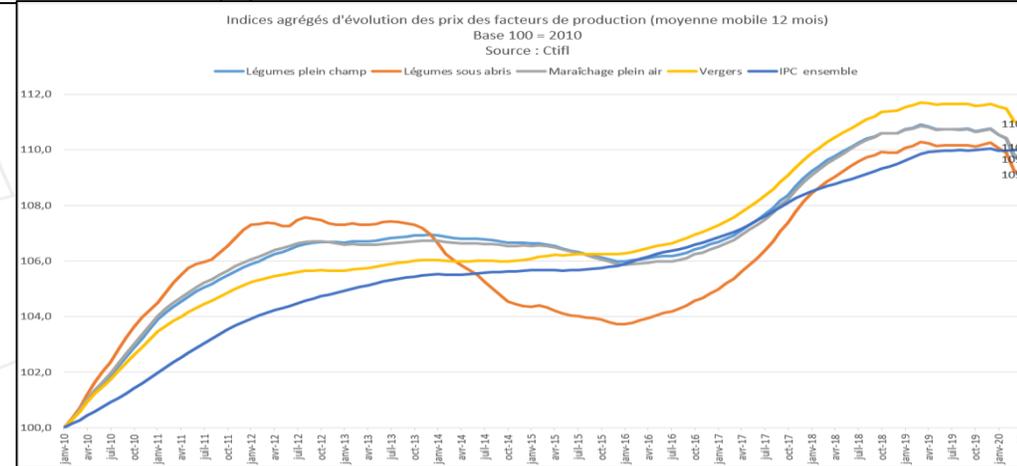
IPAMPA – INTRANTS (source Ctifl, données INSEE)



IPAMPA – CHARGES DE STRUCTURE (source Ctifl, données INSEE)



Indices agrégés d'évolution des facteurs de production des 4 systèmes de production (Moyenne mobile 12 mois) Base 100= 2010



# La loi EGALIM dans les filières **FRUITS ET LEGUMES**, en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Indicateurs de coûts de production : limites et perspectives

- La disponibilité des séries chronologiques d'évolution du prix des facteurs de production
  - Décalage des indices IPAMPA, actuellement indices avril 2020 disponibles
  - 3 mois de décalage a minima pour les indices de coûts du travail
- Difficulté d'approcher les indices du **coût de travail agricole**: sont disponibles les indices du coût du travail Industrie, commerce & Services hors coût du Travail Agricole (Insee).
- Ces indices sont des indicateurs partiels des coûts de production : les coûts de production dépendent aussi d'autres facteurs (quantités d'intrants utilisés, quantités produites).

**=>La méthode peut être affinée en permettant aux producteurs d'introduire des éléments complémentaires propres à leur situation spécifique.**

# La loi EGALIM dans les filières **avicoles et cunicole**



## Dispositions de la loi EGAlim

### **Relations intra-filières**

Indicateurs de prix de marché pertinent

Contractualisation

### **Répartition de la valeur**

« Montée en gamme »

Grande distribution : Relèvement SRP et limitation des promotions en volume

Restauration collective : 50% d'incorporation de produits « de qualité et durables » dont au moins 20% de produits biologiques

# Relations intra-filières

## Favoriser la contractualisation

Filières avicoles longues historiquement contractualisées (volaille de chair, œuf, foie gras, lapin).

Renforcement de la contractualisation en filière œuf liée à la transition vers l'alternatif (hors EGAlim).

Développement contrats indexé en lapin

## Indicateurs de marché

**ANVOL** (filiale chair) : reprise des indicateurs issus de l'accord du 3 mai 2011

**CLIPP** (lapin de chair) : indicateur aliment, cotation sortie élevage, situation marché et coût de production agrégé

**CNPO** (filiale œuf) : indicateurs inspirés de l'accord du 3 mai 2011

**CIFOG** (foie gras) :

## Orientations :

**ANVOL** : 50% volailles de chair avec lumière naturelle dont 30% poulaillers avec fenêtres et 20% avec parcours extérieurs, taille exploitation, nouvelle réduction usage atb

**CLIPP** : 25% de la viande de lapin issu d'élevages alternatifs (production sous SIQO x 10)

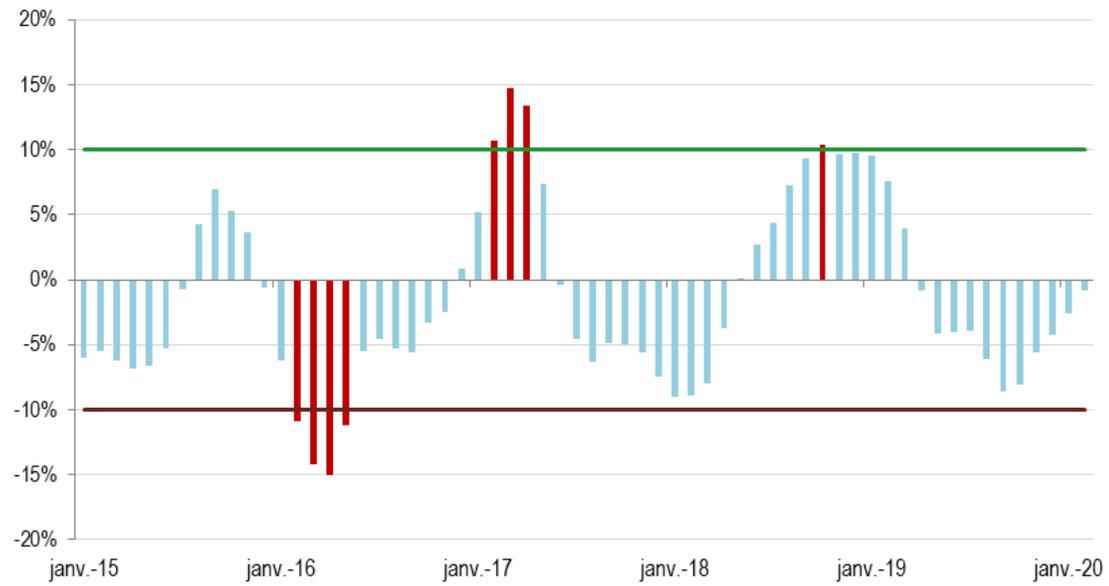
**CNPO** : 50% alternatif à 2022, œuf de France

# La loi EGALIM dans les filières avicoles et cunicole

## Exemple d'indicateur EGAlim filière chair

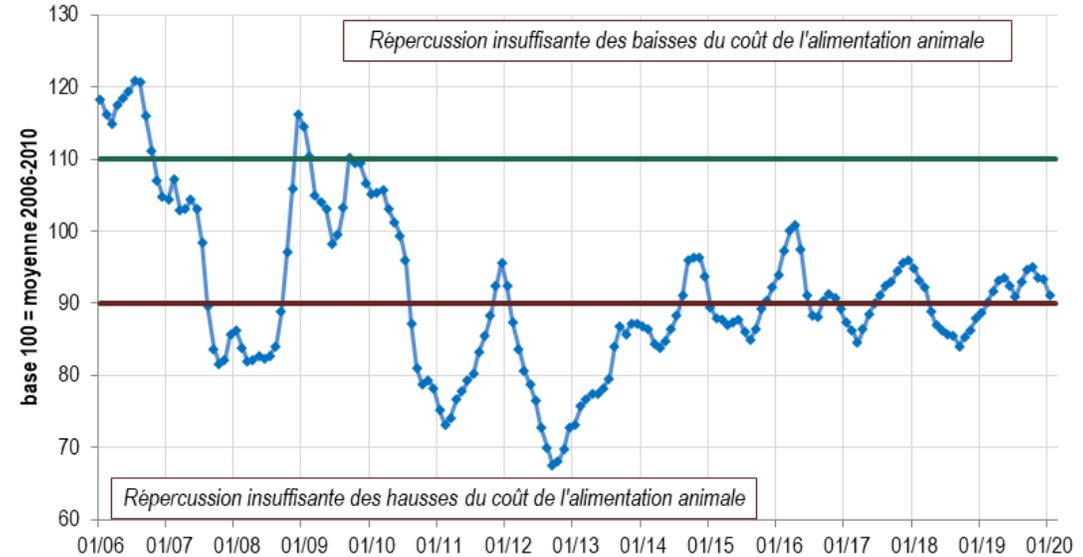


Indicateur 1 : Variation interannuelle de l'indice ITAVI coût matière première aliment poulet standard lissé sur 3 mois



Source : ITAVI

Indicateur 2 : Rapport IPPI « viande de poulet » sur l'indice ITAVI aliment poulet standard.



Source : ITAVI, INSEE

# Répartition de la valeur

## 🍴 « Montée en gamme »

Discutable en filière viande de volaille  
Exogène à la loi EGalim en filière œuf

## 🍴 Limitation des promotions en valeur et volume

Impact négatif sur un certain nombre de filières : volaille Label Rouge, lapin, foie gras.

**Le prix obtenu ne fait pas tout, le volume produit est également un élément de revenu des acteurs ...**

# La loi EGALIM dans la filière **VEAU DE BOUCHERIE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

- *La production française de veaux est majoritairement issues d'élevages en intégration.*
- **Un contrat type d'intégration existait pour l'élevage à façon de veaux de boucherie**, détaillé dans l'arrêté du 13 novembre 1988, consolidé en 2015.
- Les négociations pour sa rénovation duraient depuis plusieurs années, impliquant les Organisations Nationales membres d'INTERBEV Veaux
- Elles ont abouti fin 2019 et s'inscrivent dans le plan de filière EGALIM
- **Le nouveau contrat a été homologué le 21/11/2019, avec un délai de 1 an pour la mise en conformité des contrats.**

# La loi EGALIM dans la filière **VEAU DE BOUCHERIE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

- **Les principales nouveautés du contrat homologué en 2019**

- La **rémunération** = le changement clé :

- Avant 2019, 2 parties :

- Forfait par veau
- Rémunération au résultat technique

- Nouveau contrat :

- Forfait charges de production (fixe et variable)
- Forfait soins aux animaux
- Rémunération variable complémentaire au résultat technique

- Nouvelle liste d'indicateurs pour améliorer la transparence :

- Techniques (données INOSYS, réseau d'ateliers)
- De marché
- A la production (charges issues du réseau INOSYS, données fermes)

- Durée type allongée, évolution des critères techniques, dans l'organisation et la responsabilité de chaque contractant...



# La loi EGALIM dans la filière **VEAU DE BOUCHERIE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Impact de la nouvelle réglementation sur les **promotions**:

- Le veau est une viande dont l'achat dépend beaucoup de la **mise en avant dans les magasins**
- Chaque année, l'Interprofession appuie les distributeurs pour des actions de promotion et de mise en avant dans les magasins (campagnes publicitaires, mise en avant de matériel – bacs, affiches...)
- **En 2019 :**
  - la filière a connu une année atypique avec un déséquilibre fort offre-demande. Difficile de connaître l'impact de l'évolution de la législation sur les promotions.
  - Toutefois, **les professionnels estiment que la réorganisation des mises en avant et promotions dans les magasins suite aux EGA a perturbé les « temps forts du veau » et donc la consommation**

# La loi EGALIM dans la filière **VEAU DE BOUCHERIE** en terme **DE CREATION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

- Pour la montée en gamme, pas d'objectif chiffré d'augmentation des SIQO et du Bio.
- **Création de valeur espérée à travers (plan de filière) :**
  - Recherche de marchés à l'export (concurrence forte des Pays-Bas)
  - Amélioration de l'offre : réduire la saisonnalité de la consommation par de nouvelles découpes, modes de vente (internet, proximité), communication (associer à des événements...) etc.
  - Innovation de produits : élaborés, faciles à préparer, recettes nouvelles...

# Loi EGALIM dans la filière **VIANDE BOVINE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Indicateurs élaborés et proposés par l'Interprofession ?

-  Un premier essai au début des années 2010 sur une production « standardisée » : IMCR-JB
-  Depuis la loi EGALIM : Indicateurs de prix de revient : vaches, génisses, JB et broutard,
  -  Un accord interprofessionnel sur la méthode, l'échantillon et les résultats
  -  Absence d'accord sur la diffusion officielle (question de l'écart-type)

## Transposition des indicateurs proposés dans les négociations commerciales et fixation des prix entre producteurs/transformateurs et transformateurs/distributeurs ?

-  Les indicateurs sont diffusés en fonction des demandes...
-  ... et font l'objet de négociations entre producteurs/transformateurs/distributeurs (surtout pour les réformes)...
-  ...sans réel effet mesurable.
-  Gros écart entre les cotations et les prix de revient.

# La loi EGALIM dans la filière **VIANDE BOVINE** en termes **DE CREATION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Quelles sont les orientations et ambitions de l'Interprofession (2017/2018) ?

-  Montée en gamme ambitieuse. Alors qu'en 2017/18 le Label Rouge représente environ 3% de l'offre en viande bovine, il devra représenter au moins 40% de l'offre.
-  Doubler la production de viande bio.
-  Sécuriser la valorisation et la rémunération de la viande pour haché -> Covid-19
-  Réaliser 30% des transactions par voie contractuelle prenant en compte un indicateur indexé sur des coûts de production (Vs moins de 2% en 2018).
-  Arriver à 80% d'origine France en RHD.

## Démarches et initiatives de l'Interprofession prises en ce sens ?

-  Promotion du Label Rouge en hausse et révision des cahiers des charges
-  Observatoire de la RHD (reste à créer)

## Calendrier et échéances...?

-  5 ans : 2018->2022 (sauf RHD : 10 ans).

# La loi EGALIM dans la filière **VIANDE BOVINE** en termes DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

 Quels Impacts sur la contractualisation entre producteurs/OP/collecteurs et collecteurs/transformateurs/distributeurs ?

 La contractualisation ne se développe pas réellement, y compris en JB.

 Impact de l'encadrement des promotions sur les ventes et les prix

 Sans effets mesurables

# La loi EGALIM dans la filière **OVINS VIANDE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Indicateurs élaborés et proposés par l'Interprofession ?

-  Maquette à partir des données Idele/INOSYS-Réseaux d'Elevage pour OFPM/FAM
-  Coût de production et prix de revient pour 3 niveaux de rémunération et 4 systèmes
  -  2, 2,5 et 3 SMIC
  -  Fourragers, Herbagers des Plaines/Zones herbagères, Herbagers des Montagnes/Zones pastorales, Pastoraux
-  <https://www.interbev.fr/indicateurs-de-couts-de-production-ovine/>

## Transposition des indicateurs dans les négociations et fixation des prix ?

-  A priori assez limitée, difficile à mettre en place dans les régions, cf. refus d'Interbev de témoigner au Comice Idele de décembre 2019

## Quels Impacts sur la contractualisation ?

-  Idem ? (objectif d'intégration des coûts de prod dans 30% des contrats),
-  Remarque : déjà +/- 80% de contractualisation suite à accord interprofessionnel de 2010,

## Impact de l'encadrement des promotions sur les ventes et les prix ?

-  Idem ? (remarque : forte présence syndicale traditionnelle dans les GMS ;)

# La loi EGALIM dans la filière **OVINS VIANDE** en termes **DE CREATION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Quelles sont les orientations et ambitions de l'Interprofession ?

- Montée en gamme : doubler la production Bio et sous Label Rouge ou IGP
  - 🌱 Bio : de 5,5% à 11% - Label Rouge & IGP : de 15% à 30%
- Développer l'offre de produits élaborés / rajeunir la clientèle
- Meilleure coordination avec bassins laitiers (Roquefort) : surgelé, RHD, export...
- Développer le marché de l'agneau de lait
- Mieux valoriser les abats, les peaux, structurer la filière laine

## Démarches et initiatives de l'Interprofession prises en ce sens ?

- Démarche de responsabilité sociale collective encadrée par la norme ISO 26000
  - 🌱 Commission Enjeux Sociétaux avec ONG environnementales, de protection animale et de consommateurs (P.A.C.T.E.)
- Mise en avant des aménités sociétales
  - 🌱 Cf. fortes attentes autour de Cap'2ER

## Calendrier et échéances...?

- Pas précisés ?

# La loi EGALIM dans la filière **VIANDE CAPRINE** en termes DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

## Indicateurs élaborés et proposés par l'Interprofession ? **En cours de validation**

-  Cotation du chevreau – Source FranceAgriMer
-  Prix de l'aliment d'allaitement « veau » – Source INSEE et SSP
-  Coût de production chevreau « tétines » et « chevreau engraisé » – Source Idele
-  Prix des exportations de viande caprine – Source Eurostat
-  Cours du chevreau à Rungis – Source FAM
-  Prix de la poudre de lait – Source ATLA – INSEE et SSP
-  Charges de collecte des chevreaux – Source CNR

# La loi EGALIM dans la filière **VIANDE CAPRINE** en termes DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

 Transposition des indicateurs proposés dans les négociations commerciales et fixation des prix entre producteurs/transformateurs et transformateurs/distributeurs ?

 ???

 Quels Impacts sur la contractualisation entre producteurs/OP/collecteurs et collecteurs/transformateurs/distributeurs ?

 ???

 Impact de l'encadrement des promotions sur les ventes et les prix

 ???

# La loi EGALIM dans la filière **PORC** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Indicateurs élaborés et proposés par l'Interprofession :

Un Tableau de Bord des indicateurs de la filière porcine est diffusé mensuellement par l'Interprofession, depuis février 2019 (données dec. 2018). Y figurent en indices (base janvier 2019) les évolutions mensuelles des différents indicateurs :

- prix des matières premières et de l'aliment
- **coût de revient du porc départ élevage\***
- prix du porc
- prix des pièces marché de Rungis
- **prix des pièces des achats charcuterie-salaison origine France\***
- Prix des produits élaborés sortis usine
- Prix à la consommation

\* Indicateurs construits suite au Plan de Filière et à la loi EGALIM.

Ces indicateurs sont construits à partir des données diffusées par les acteurs de la filière, FranceAgriMer, INSEE, CER France et calculés ou mis en forme par l'IFIP.

n° 17 - Juin 2020

### Indicateurs Filière Porcine

Tableau de bord mensuel



ALIMENTATION ANIMALE	Valeur avril 2020 (base 100 = Jan 2019)	% en 1 mois	% en 1 an	% 12 derniers mois / année précédente
<b>Indice de prix des matières premières</b>				
Prix des matières premières (PMA)	99,0	+ 2,8%	+ 5,6%	+ 5,4%
Prix éléments complets pour porc (PMAEP)	99,8	+ 0,8%	+ 1,7%	+ 2,3%
Prix aliment IFIP (engraisement, complet)	100,4	+ 0,4%	+ 0,0%	+ 2,1%

Source : CereFrance, INRA, INIST, IFIP

PORCS DÉPART ÉLEVAGE	Valeur avril 2020 (base 100 = Jan 2019)	% en 1 mois	% en 1 an	% 12 derniers mois / année précédente
<b>Indice de coût de revient du porc départ élevage</b>				
Alimentation	100,4	+ 0,4%	+ 0,0%	+ 2,1%
Autres charges opérationnelles et de structure	100,0	- 0,0%	+ 0,0%	- 0,0%
Coût de revient total	100,2	+ 0,2%	+ 0,0%	+ 1,2%
Écart/taux du coût de revient	17%			

Le coût de revient du porc est provisoirement calculé avec les performances techniques de l'année 2019 et les données de factures de production disponibles (avril 2020 pour l'attente). Une mise à jour sera proposée prochainement.

Source : IFIP - CERFrance

Indice de prix du porc	Valeur avril 2020 (base 100 = Jan 2019)	% en 1 mois	% en 1 an	% 12 derniers mois / année précédente
Prix de base au cadran MPB	127,4	+ 4,1%	+ 6,1%	+ 23,4%
Prix du porc classe S	125,6	+ 1,4%	+ 5,4%	+ 25,3%
Prix du porc classe E	127,0	+ 1,3%	+ 10,3%	+ 27,1%
Prix du porc classes S+E	126,8	+ 1,3%	+ 9,7%	+ 26,4%

Source : IFIP - FranceAgriMer - Marché du Porc Inter



### PIÈCES DE DÉCOUPE

	Valeur avril 2020 (base 100 = Jan 2019)	% en 1 mois	% en 1 an	% 12 derniers mois / année précédente
<b>Indice de prix des pièces marché de Rungis</b>				
Bardire (avec couenne)	171,4	- 25,0%	+ 30,4%	+ 107,8%
Hachage (sans gorge)	128,7	- 3,2%	+ 18,7%	+ 18,6%
Jambon (sans moulle)	124,1	- 0,7%	+ 10,2%	+ 22,8%
Longe (avec travers et palette)	117,7	+ 3,2%	+ 12,9%	+ 11,9%
(sans travers ni palette)	129,3	+ 3,2%	+ 11,0%	+ 14,7%
Poltrine (sans hachage) extra	114,2	+ 1,0%	+ 9,4%	+ 10,7%
(sans hachage) N.1	117,0	+ 0,5%	+ 11,4%	+ 13,0%
PORC Marché de Rungis	120,6	+ 0,4%	+ 12,1%	+ 16,6%

Source : IFIP - FranceAgriMer - nd - non affiché

	Valeur avril 2020 (base 100 = Jan 2019)	% en 1 mois	% en 1 an	% 12 derniers mois / année précédente
<b>Indice de prix des pièces achats charcuterie-salaison, origine France</b>				
Carre bacon	114,8	+ 0,4%	+ 6,9%	+ 12,0%
Poltrine tarsons n°1	132,8	+ 0,2%	+ 21,4%	+ 18,6%
Poltrine cutter de coche	147,3	- 3,7%	+ 28,3%	+ 18,6%
Épaule 4D	139,4	- 1,3%	+ 22,8%	+ 18,6%
Carré d'or	198,5	- 2,3%	+ 20,7%	+ 18,6%
Gorge décaimée	129,1	- 5,7%	+ 2,5%	+ 18,6%
Magre 80/20 porc	146,3	+ 0,5%	+ 32,0%	+ 18,6%
Magre 80/20 cochon	131,7	- 10,2%	+ 18,2%	+ 18,6%
Estomac	92,8	- 4,4%	+ 15,6%	+ 18,6%
Croustif (entier ferme)	108,3	+ 0,4%	+ 12,0%	+ 18,6%
Jambon sans moulle	124,8	- 0,3%	+ 11,8%	+ 18,6%
Têtes Classées	nd	nd	nd	nd
Joues de porc	nd	nd	nd	nd
Langue de porc coupe sùlée	130,7	- 0,3%	+ 20,3%	+ 18,6%
Magre 10/10 porc	149,9	+ 0,2%	+ 29,8%	+ 18,6%
Bardire récurée	170,3	- 0,7%	+ 42,5%	+ 18,6%
Jambon 4D porc	132,1	+ 4,7%	+ 14,7%	+ 18,6%
Magre de porc 70/30	167,9	+ 0,3%	+ 33,0%	+ 18,6%
Fore de porc	112,2	+ 4,9%	+ 6,1%	+ 18,6%
Jambon S D	128,1	+ 1,2%	+ 13,0%	+ 18,6%
Carre avec chainettes	115,8	- 1,8%	+ 5,5%	+ 18,6%
Jambon 4D Coche	131,8	- 2,2%	+ 19,8%	+ 18,6%
Magre 70/30 Coche	nd	nd	nd	nd
Épaule 4D Coche	127,6	+ 3,8%	+ 35,9%	+ 18,6%

Source : FranceAgriMer - nd - non affiché



# La loi EGALIM dans la filière **PORC** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## **Transposition des indicateurs proposés dans les négociations commerciales et fixation des prix entre producteurs/transformateurs et transformateurs/distributeurs ?**

-  Indicateurs pièce charcuterie portés par la FICT très utilisés par le **maillon charcuterie** lors des négociations avec la distribution. Réel besoin du maillon d'avoir des indices **reconnus reflétant la réalité** des cours
-  Appel au médiateur en mars 2019 suite à la hausse des prix, qui s'est suivi de deux renégociations collectives exceptionnelles (juillet et automne 2019) avec les distributeurs

## **Quels Impacts sur la contractualisation entre producteurs/OP/collecteurs et collecteurs/transformateurs/distributeurs ?**

-  Maillon production / peu d'effet de la loi EGALIM :
  -  Bonne conjoncture qui n'incite pas à la contractualisation
  -  contrats de commercialisation marginaux, sur des produits différenciés
  -  Des contrats sur la carcasse et non pas sur les pièces : problème d'équilibre carcasse
-  Maillon charcuterie / forte utilisation des indicateurs :
  -  Indicateurs introduits par les entreprises dans les CGV et les conventions.
  -  Utilisés dans la clause de renégociation

## **Impact de l'encadrement des promotions sur les ventes et les prix**

-  Filière porcine en flux poussé, avec des excédents habituellement écoulés par promotions
-  Des promotions en baisse sur 2019 en charcuterie notamment : -3,4 points du taux de générosité sur les marques nationales
-  Situation COVID avec porcs maintenus en élevage : demande de l'Interprofession d'accéder à une dérogation sur le plafond des volumes des promotions

# La loi EGALIM dans la filière **PORC** en termes **DE CREATION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Quelles sont les orientations et ambitions de l'Interprofession ?

-  Renforcer la compétitivité
-  Fournir un cadre collectif à la segmentation de la production
-  Améliorer l'offre proposée aux consommateurs
-  Développer une stratégie collective à l'export
-  Intégration dans le plan de filière des objectifs de la loi EGALIM

## Démarches et initiatives de l'Interprofession prises en ce sens ?

-  Promotion de la viande porcine française
-  Travail sur socle LPF (traçabilité, sécurité sanitaire, RSE)
-  Financement de programmes d'innovation (produits, sanitaire, sociétaux)
-  Observatoire des SIQO

## Calendrier et échéances...?

-  Projets en cours, priorisation RSE

# La loi EGALIM dans la filière **LAIT DE VACHE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## **Indicateurs aval communiqués par le CNIEL :**

- Indice des prix PVI (GMS, RHD, IAA, Export, Consommateur),
- Prix des fromages en Allemagne,
- Valorisation du lait en beurre/poudre maigre,

## **Indicateurs amont communiqués par le CNIEL :**

- Prix du lait en Allemagne,
- IPAMPA lait de vache,
- MILC : marge IPAMPA sur coût indicé,
- Coût de production du lait de vache,
- Prix de revient du lait de vache dans 3 systèmes :
  - Systèmes conventionnel de plaine,
  - Système de montagne,
  - Systèmes en lait « bio »,

# La loi EGALIM dans la filière LAIT DE VACHE en termes DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

## TABLEAU DE BORD INDICATEURS – COUT DE PRODUCTION



### DÉFINITION DES INDICATEURS

Le coût de production est égal à la somme des charges mobilisées par l'atelier lait.

Cet indicateur constitue un point de comparaison avec la somme des produits de l'atelier lait : lait, aides, ventes des petits veaux, des vaches de réforme, etc.

Le prix de revient est égal au coût de production de l'atelier lait duquel sont déduits le montant des aides et les autres produits affectés à l'atelier (ventes des petits veaux, des vaches de réforme, etc.).

Cet indicateur constitue un point de comparaison avec le prix réel du lait perçu par l'éleveur.

### DONNÉES MOYENNES NATIONALES ANNUELLES SELON LE TYPE D'EXPLOITATION LAITIÈRES

(Observatoire CNIEL – traitement Idele à partir des données fournies par les centres de gestion et organismes de conseil en élevage)



€/ 1 000 l	Conventionnel		Montagne		Biologique	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Coût de production*	485	489	607	620	nd	nd
Prix de revient du lait*	380	384	445	459	nd	nd

nd : « Compte tenu d'un échantillon trop restreint et de la diversité des exploitations laitières certifiées biologiques, nous ne sommes pas en mesure de calculer des indicateurs nationaux 2018 robustes et représentatifs pour cette catégorie d'exploitation »

(RICA – traitement Idele, sous échantillon d'exploitations sans activité d'élevage autre que le lait de vache)

€/ 1 000 l	Conventionnel		Montagne		Biologique	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Coût de production*	503	510	653	661	792	827
Prix de revient du lait*	380	394	452	461	539	563

### Utilisation de la méthode nationale de référence COUPROD

\* incluant la prise en compte des charges supplétives : rémunération des capitaux propres et des terres en propriété, rémunération de la main d'œuvre exploitant (à hauteur de 2 SMIC par unité de main d'œuvre dédiée à l'atelier lait)

# La loi EGALIM dans la filière **LAIT DE VACHE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

- 🌱 **Transposition des indicateurs proposés dans les négociations commerciales et fixation des prix entre producteurs/transformateurs et transformateurs/distributeurs ?**
  - 🔴 Des accords cadre reprennent certains indicateurs selon le mix produits et débouchés du collecteur/transformateur,
  - 🔴 Mise en œuvre difficile de la logique de marche avant : prise en compte du prix de revient un indicateur parmi d'autres,
- 🌱 **Quels Impacts sur la contractualisation entre producteurs/OP/collecteurs et collecteurs/transformateurs/distributeurs ?**
  - 🔴 Effet incitatif pour relancer la négociation/mise à jour d'accords cadre,
- 🌱 **Impact de l'encadrement des promotions sur les ventes et les prix :**

# La loi EGALIM dans la filière **LAIT DE VACHE** en termes **DE CREATION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Quelles sont les orientations et ambitions de l'Interprofession ?

- +600 MI de lait bio en 5 ans,
- >20 filières AOP engagées dans des démarches de régulation de l'offre,

## Démarches et initiatives France **TERRE DE LAIT** : 4 performances :

- **Performance économique et sociale :**
  - 55% des éleveurs au revenu médian et 75% des IAA avec EBITDA >4%
- **Performance sanitaire :**
  - 100% livraisons sans antibiotiques,
- **Performance alimentaire :**
  - lait valorisé à 0,9 €/l, contre 0,85 € en 2016,
- **Performance de production responsables :**
  - 0,92 kgeq Co<sup>2</sup>/l, contre 1,12 en 2016 et 100% des fermes auditées respectueuse du bien-être animal.

## Calendrier et échéances... **2025**

# Loi EGALIM dans la filière **LAIT DE CHÈVRE** en termes **DE CREATION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Quelles sont les orientations et ambitions de l'Interprofession ?

Etoffer la liste des indicateurs que l'ANICAP diffuse, de l'amont à l'aval, notamment en vue d'ajouter des indicateurs de coûts de production amont (par exemple type MILC, ou autre, à expertiser dès 2018) ;

Demander à l'Observatoire des prix et des marges de réintégrer la bûchette dans les produits suivis et de permettre une objectivation des marges en entreprises ;

Etablir un bilan de la contractualisation chaque année : mise en place d'un suivi d'indicateurs relatifs à la contractualisation,

Diffuser les bonnes pratiques en matière de contractualisation qu'elle aura élaborées au préalable ;

Favoriser la constitution d'OP ;

Réaliser une veille concurrentielle (via FranceAgriMer ou études ciblées) sur les principaux pays producteurs de lait de chèvre en Europe (Espagne, Pays-Bas, Roumanie/Bulgarie), l'évolution de ces filières pouvant avoir un impact direct sur la filière française.

## Démarches et initiatives de l'Interprofession prises en ce sens ?

## Calendrier et échéances...?

# La loi EGALIM dans la filière **LAIT DE CHÈVRE** en terme **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

## Indicateurs proposés par l'Interprofession ?

-  Evolution de la collecte – Source FranceAgriMer
-  Evolution des échanges : importations + exportations – Source FranceAgriMer
-  Situation des stocks de matière première – Source FranceAgriMer
-  Prix du lait de chèvre – Source Idele
-  Prix du lait de chèvre – Source FranceAgriMer
-  Evolution de l'indice IPAMPA – Source Idele
-  Indicateur MILC – Source Idele
-  Evolution des fabrications hors production fermière – Source FranceAgriMer
-  Evolution des prix de vente industriels (PVI) – Source INSEE
-  Ventes en LS en GMS : volumes / valeur / prix – Source Panel Distributeurs
-  Ventes en RHF – Source Observatoire RHF

<https://anicap.org/liste-des-indicateurs-de-conjoncture>

# La loi EGALIM dans la filière **LAIT DE CHÈVRE** en termes **DE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE**

 **Transposition des indicateurs proposés dans les négociations commerciales et fixation des prix entre producteurs/transformateurs et transformateurs/distributeurs ?**

-  Prise en compte des prix du lait, masse salariale, coûts énergétiques,
-  Difficulté à élaborer des formules de prix objectives qui intègrent des indicateurs adoptés des deux parties,

 **Quels Impacts sur la contractualisation entre producteurs/OP/collecteurs et collecteurs/transformateurs/distributeurs ?**

-  Peu ou pas d'avancée entre laiteries privées et éleveurs : attente du syndicalisme d'avoir un accord interprofessionnel,

 **Impact de l'encadrement des promotions sur les ventes et les prix**

-  Pas de vision claire.

# Loi EGALIM dans la filière **LAIT DE CHÈVRE** en termes DE CREATION DE LA VALEUR AJOUTÉE

## Démarches et initiatives de l'Interprofession prises en ce sens ?

-  Mise au point indicateur MILC Lait de chèvre (Validation CA ANICAP Avril 2019), diffusion tous les trimestres

## Calendrier et échéances...?

-  ???

